

CONVENTION DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE (CSCI)



COMMUNIQUE DE LA CONVENTION DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE (CSCI) RELATIF A LA VALIDATION DE LA LISTE ELECTORALE DEFINITIVE

1. Le jeudi 09 septembre 2010, le Chef de l'Etat a entériné, par un décret présidentiel, la validation de la liste électorale définitive de 5.725.720 électeurs autorisant ainsi, la délivrance des cartes d'électeurs par la Commission Electorale Indépendante (CEI). Cet acte d'une haute portée nationale, est la concrétisation de la rencontre du Cadre Permanent de Concertation (CPC), le lundi 06 septembre au Palais Présidentiel, au cours de laquelle les membres ont adopté, par consensus, la liste électorale définitive permettant aux ivoiriens de se rendre aux urnes, le 31 octobre 2010.
2. La CSCI note avec satisfaction la volonté affichée des acteurs politiques ivoiriens d'aller vers une sortie pacifique de crise en passant par des élections justes et transparentes.
3. La CSCI félicite le Président de la République, le Premier ministre, le Président de la CEI et ses collaborateurs ainsi que tous les autres acteurs du processus électoral qui, par leur implication, favorisent la progression vers la tenue effective des élections, le 31 octobre 2010.
4. La CSCI félicite également les partenaires de la Côte d'Ivoire qui, par leur soutien inestimable au processus de sortie de crise, se traduisant par l'apport de matériel électoral et logistique ainsi que le financement du Panier de fonds contribue à l'organisation des élections en Côte d'Ivoire.
5. Toutefois, pour mieux rassurer les populations et partenaires de la Côte d'Ivoire, la CSCI demande avec insistance à la CEI de communiquer un chronogramme détaillé des étapes à venir du processus électoral notamment:
 - l'affichage de la liste définitive,
 - la distribution des cartes d'électeurs,
 - l'éducation civique,
 - la campagne électorale,
 - la tenue des premier et deuxième tours du scrutin présidentiel ;
6. En outre, pour un processus devant aboutir à des élections justes, équitables et transparentes, la CSCI demande au Facilitateur de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), aux membres du CPC et à la communauté internationale, de permettre l'implication des autres candidats à l'élection présidentielle dans les instances de prise de décision sur le processus électoral, afin de garantir l'égalité de traitement de tous.

7. Enfin, conformément à l'APO, le désarmement des ex-combattants et le démantèlement des milices sont censés être achevés au moins deux mois avant la tenue du scrutin. La CSCI demande donc aux membres du CPC, au Centre de Commandement Intégré (CCI) et à la Cellule de certification de l'ONUCI la situation exacte de la sécurisation du processus électoral.

Fait à Abidjan, le 11 septembre 2010.

Pour la CSCI, le Coordonnateur National

Dr. Patrick N'GOUAN